

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 20

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 27



COUPE DU MONDE FÉMININE
FRANCE 2019



District
des
Yvelines
de
Football

SAISON 2018 / 2019

La Passion du Football vrai

N° 1600



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 26 février 2019

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2-5
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	6
DECISIONS ADMINISTRATIVES	6-8
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	8-9
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	9-10
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	10-12
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	12
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	12-13
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	14
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	14-15
COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE	15-16
CONDOLEANCES	16
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	17

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



FORMATIONS A VENIR

*Dirigeant Football Animation
et*

*Dirigeant Football à 11
Samedi 9 mars 2019*

*au District à Montigny le Bretonneux
Accueil à partir de 8h30*

Président de Club

Samedi 23 mars 2019

*au District, à Montigny le Bretonneux
Accueil à partir de 8h30*

*Pour vous inscrire,
[Cliquez ici](#)*



Yvelines
Le Département



AGENDA 2018 / 2019
FEVRIER / MARS

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
25	26	27	28	1er	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17

Les 25 & 26/02/19

CFF3 - Module Seniors à Voisins le Bretonneux

Du 26/02 au 01/03/19

CFF1 - Modules U9 & U11 à Sartrouville (Externat)

Le 28/02/19

Rencontres Interdistricts (92 & 95) - Sélection U14 F à Velizy

Le 02/03/19

Certification CFF2 & CFF3

Le 04/03/19

Réunion du Bureau du Comité de Direction au District

Du 05 au 08/03/19

CFF2 - Modules U13 & U15 à Clairefontaine (Internat)

Le 09/03/19

Formation Dirigeant Football Animation au District

Formation Dirigeant Foot à 11 au District

Le 13/03/19

Réunion du Bureau du Comité de Direction au District

Comité de Direction au District

Le 16/03/19

Opération « Mesdames, franchissez la barrière » à Gargenville



FORMATIONS DES DIRIGEANTS

Les formations 2018/2019 sont ouvertes. Le catalogue des formations est désormais disponible sur notre site internet.

Inscrivez-vous en [cliquant ici](#)



FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL

Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir :

l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)

MESDAMES, FRANCHISSEZ LA BARRIERE



Dans le cadre de la 7^{ème} édition de l'opération « Mesdames, Franchissez la Barrière », la Fédération Française de Football lance, dans chaque département, une opération qui vise à développer l'implication des femmes dans le football et à les accompagner dans leur prise de fonctions.

Il s'agit d'une action fédérale de féminisation, dont **l'objectif principal est de recruter des femmes dirigeantes.**

En cette année de Coupe du Monde Féminine de la F.I.F.A. « France 2019 » (7 juin - 7 juillet), c'est le STADE GARGENVILLE, en collaboration avec la Ville de GARGENVILLE et le District des Yvelines, qui organise une matinée spécifique.

A travers un tournoi strictement féminin, composé de joueuses licenciées de 5 à 11 ans, (plateau Fillofoot et U 11 F), vous pourrez assister à des réunions d'informations et bien évidemment participer à diverses animations.

Le but est de sensibiliser les femmes, dont celles proches de votre club, aux différents rôles qu'elles pourraient jouer au sein des clubs de football.

Vous, joueuses U 16 F à Seniors F, supportrices, accompagnatrices, mamans, le STADE GARGENVILLE sera heureux de vous accueillir,

**LE SAMEDI 16 MARS,
à partir de 8 h 30**

**au stade Marinette et Marcel Platerrier
rue Pasteur
78440 GARGENVILLE**

VENEZ NOMBREUSES !

LES FINALES DEPARTEMENTALES DE LA « PARIS LADIESCUP 2019 »



Parmi les actions organisées par la Ligue de Paris-Ile de France dans le cadre de la Coupe du Monde Féminine de la F.I.F.A. « France 2019 », figure la « Paris LadiesCup 2019 », tournoi U 16 F à 7, qui aura lieu à PARIS, du 6 au 8 juin , avec la participation de 16 équipes, dont 8 de clubs étrangers et 8 issues des tournois pré-qualificatifs organisés par les Districts Franciliens.

Un tournoi pré-qualificatif a donc été organisé par le District, dont la 1^{ère} phase , qui a réuni 16 équipes réparties en 4 plateaux de 4 équipes tirées au sort, s'est déroulée le 12 janvier.

Les équipes de l'**A.S. POISSY**, du **F.C. PARIS SAINT-GERMAIN**, de l'**E.S. GUYANCOURT** et de l'**E.S. TRAPPES** s'étaient alors qualifiées et elles ont participé, le samedi 23 février, à FOURQUEUX, au plateau final du District.

Chaque équipe a ainsi été opposée aux 3 autres équipes qualifiées, dans le cadre d'un mini-championnat.

Le classement final a été le suivant :

1 ^{er}	F.C. PARIS SAINT-GERMAIN	12 points
2 ^{ème}	E.S. TRAPPES	9 points
3 ^{ème}	E.S. GUYANCOURT	4 points
4 ^{ème}	A.S. POISSY	4 points

C'est donc le **F.C. PARIS SAINT-GERMAIN** qui représentera les Yvelines lors de la phase finale de la « Paris LadiesCup 2019 », à PARIS, du 6 au 8 juin 2019.



LA REMISE DU LABELS JEUNES 2017 / 2018 AU CONFLANS F.C.



Le CONFLANS F.C. s'est vu remettre officiellement le Label Jeunes qui lui a été attribué au titre de la saison 2017 / 2018.

Rappelons que le Label Jeunes, accordé pour 3 saisons avec 3 niveaux (Espoir, Excellence et Elite), vise à inciter les clubs à se structurer, la Fédération souhaitant, par ce biais, développer le projet club autour de 4 axes :

- √ *le projet associatif, visant à structurer le club pour obtenir une organisation claire, cohérente, performante et sécurisante, pour optimiser son attractivité et développer ainsi le mieux vivre ensemble,*
- √ *le projet sportif, visant à définir les formes et les niveaux de pratique du club en adéquation avec les besoins des pratiquants et à déterminer les normes d'encadrement ainsi que les climats et les contenus et d'entraînement,*
- √ *le projet éducatif, visant à renforcer le projet sportif à travers une bonne connaissance et un partage de règles de vie et du jeu au sein et en dehors du club,*

√ *le projet d'encadrement et de formation, visant à évaluer les besoins en termes d'encadrement et à renforcer ainsi le niveau de compétences des encadrants.*

Le Label Jeunes n'est pas galvaudé puisque, pour la saison 2017 / 2018, 3 clubs Yvelinois étaient candidats mais seuls 2 clubs ont été labellisés (21 en Ile de France et 304 en France).

Ce samedi 23 février, c'est donc le CONFLANS F.C. qui a reçu le Label Jeunes, niveau Espoir, en présence du Maire de CONFLANS SAINTE-HONORINE, M. Laurent BROSSE, et de l'équipe dirigeante du club, dont Mme Christine PEREIRA, sa Présidente.

A noter que le Label Jeunes, niveau Espoir, a été décerné à 238 clubs en France, 15 en Ile de France.

La Présidente a remercié les Dirigeants, les Educateurs et les parents de l'effort fourni pour hisser le club à ce niveau de performance.

Gageons que la poursuite des bonnes pratiques dans le club lui permettra bientôt de passer au stade supérieur, tandis que des efforts sont activement déployés pour obtenir la Labellisation de son Ecole Féminine de Football.

Le District des Yvelines a tenu à remercier le CONFLANS F.C., en particulier sa Présidente, son équipe dirigeante, tous ses Educateurs et tous ses Dirigeants, pour tout ce qu'ils font pour que le Football vive et vive bien à CONFLANS SAINTE-HONORINE.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON et Ali SAHALI, représentant des Educateurs au sein du Comité de Direction, lui ont exprimé, au nom de la Fédération Française de Football, toutes leurs félicitations pour ce qu'il faut considérer comme une distinction bien méritée.



Rejoignez le critérium U12/U13 FUTSAL

POUR LA SAISON 2018-2019



Le public concerné

Garçons et Filles U12/U13
(mixte)

Les objectifs

Permettre d'élever le niveau technique
Former des joueurs polyvalents
Développer l'intelligence de jeu et la rapidité
d'exécution gestuelle

Les conditions

Pas de frais d'engagement la première année

Pas de double licence exigée

Un membre de la Commission et un arbitre officiel à la charge du DYF
sur la 1ère partie de saison

Choix du jour et des horaires

Possibilité de plusieurs matches sur une même ville

Poules géographiques



CONTACT :

Marc-Antoine KELLER

01-80-92-80-25

administration@dyf78.fff.fr

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Liges régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public. Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

DECISIONS ADMINISTRATIVES

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES U15

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité
aux 2 clubs

D5-A DU 09/02/2019

54999.2 MANTES LA VILLE FC 1 / BREVAL LONGNES FC 1

1ER RAPPEL
SENIORS

D3-A

50206.2 LIMAY ALJ 2 / BONNIERES FRENEUSE 1

U17

D4-D

52573.2 PERRY FOOT ES 1 / MONTFORT FC 1

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE UNIQUE

54993.1 VERSAILLES ESTRELA 1 / MEZIERES/SERBIE 12

FORFAIT GENERAL U15

55133.2 GUYANCOURT ES 3

FORFAIT AVISE 3EME FORFAIT U15

D5-E DU 23/02/2019

55133.2 GUYANCOURT ES 3

FOOT LOISIR + 45 ANS 2EME FORFAIT

POULE UNIQUE DU 08/02/2019

54993.1 MEZIERES/SERBIE 12

1ER FORFAIT SENIORS

D6-C DU 10/02/2019

53860.2 ABLIS FC SUD 78 2

FORFAITS NON AVISES (11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F 2EME FORFAIT U17

D4-D DU 24/02/2019

52580.2 PERRY FOOT ES 1

FUTSAL

D1-U DU 23/02/2019

54236.2 LA TOILE 2

D2-U DU 21/02/2019

58729.2 ECQUEVEILLY ET SC 1

1ER FORFAIT U17

D4-A DU 24/02/2019

52382.2 MAGNANVILLE FC 2

MATCHES REMIS A JOUER LE 9/03/2019 COUPE DES YVELINES U15

60260.1 ST CYR AFC 1 / VILLENES ORGEVAL 1

**A JOUER LE 10/03/2019
VETERANS**

D3-B

51072.2 FONTENAY LE FL. 11 / CHATOU AS 11

D5-B

51494.2 VAUXOISE ES 12 / MAISON LAFFITTE FC 12

U17

D4-B

52501.2 MAURECOURT FC 1 / VERNEUIL FOOT 2

**A JOUER LE 24/03/2019
U19**

D1-U

51828.2 CELLOIS CS 1 / CONFLANS FC 1

U17

D4-D

52579.2 ST ARNOULT US 1 / ST CYR AFC 1

**A JOUER LE 30/03/2019
U15**

D2-B

52745.1 PLAISIROIS FO 2 / BAILLY NOISY SFC 1

D4-A

52867.2 TRIEL AC 1 / MUREAUX OFC 3

D5-A

55002.2 BOUAFLE-FLINS ENT. 2 / AUBERGENVILLE FC 1
55006.2 PORCHEVILLE FC 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

D5-C

53160.1 SARTROUVILLE FC 2 / PARIS ST GERMAIN FC 3

**A JOUER LE 06/04/2019
SENIORS F**

D1-U

53882.1 TRAPPES ES 1 / MANTOIS 78 FC 1
53887.2 SARTROUVILLE FC 1 / PLAISIR PORT. -CLAYES 1

U15

D2-A
52719.1 GARGENVILLE-MEZIERES 1 / CHATOU AS 1

D3-A
52813.1 VILLENES ORGEVAL 1 / CHANTELOUP LES V. 1
52775.2 BOUAFLE-FLINS ENT 1 / MAISONS LAFFITTE FC 1

D4-C
52955.2 ELANCOURT OSC 2 / MAGNY 78 FC 1
52956.2 VOISINS FC 2 / YVE-MONTF-LA VESGRE 1

D5-A
55039.1 AUBERGENVILLE FC 1 / PORCHEVILLE FC 1
55040.1 GUERVILLE ARNOUV. 1 / BREVAL LONGNES FC 1

D5-D
55088.2 HOUILLES AC 4 / FOURQUEUX FOOT OMS

A JOUER LE 7/04/2019
SENIORS

D1-B
50147.2 VALLEE 78 FC 1 / CARRIERES S/S US 1

D4-A
50346.2 MAISONS LAFFITTE FC 1 / GARGENVILLE STADE 2
50348.2 TRIEL AC 1 / MEZIERES AJSL 1

VETERANS

D1-U
50801.2 VERNEUIL FOOT 11 / MEULAN CN 11
50836.2 HOUDANAISE REG. FC 11 / PLAISIROIS FO 11

D2-A
50876.2 TRIEL AC 11 / LIMAY ALJ 11

D2-B
50940.2 ST ARNOULT 78 FC 11 / VOISINS FC 11

D3-A
51008.2 GUERVILLE ARNOUV.11 / BREVAL LONGNES FC 11

U19

D2-A
53350.1 ROSNY S/S CSM 1 / LIMAY ALJ 1

D3-A
53989.2 MAGNANVILLE FC 1 / VAUXOISE ES 1

D3-B
54079.2 ULMR FC 1 / BOUGIVAL FOOT 1

D3-C
54056.2 VOISINS FC 2 / NEAUPHLE-PONT 1

U17

D4-A
52379.2 JUZIERS FC 1 / MANTES LA VILLE FC 1

A JOUER LE 21/04/2019
SENIORS

D1-U
50006.2 MARLY LE ROI US 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

CDM

D1-U
51657.1 FEUCHEROLLES USA 6 / VILLEPREUX FC 5
51662.2 CARRIERES S:S US 5 / VALLEE 78 FC 5

A JOUER LE 01/05/2019
SENIORS

D1-U
50060.1 GARGENVILLE STADE 1 / PLAISIROIS FO 1

VETERANS

D4-C
51298.2 PERRAY FOOT ES 11 / YVELINES US 12

A JOUER LE 4/05/2019
U15

D5-A
55011.1 PORCHEVILLE FC 1 / MANTES LA VILLE FC 1

A JOUER LE 5/05/2019
SENIORS

D4-A
50377.2 ROSNY S/S CSM 2 / CONFLANS FC 3

VETERANS

D2-A
50898.2 VERNEUIL PORTUGAIS 11 / GARGENV-LAINV 11

D2-B
50989.1 BANQUEDE FRANCE AS 11 / BEYNES FC 11
50967.2 YVELINES US 11 / LOUV-CELLOIS AS 12

D3-A
51032.2 VILLENES ORGEVAL 11 / MAGNANVILLE-MANT. 11

D4-C
51271.2 PERRAY FOOT ES 11 / CERNAY-BONN-US17 11

U17

D2-A
52213.1 VILLENES ORGEVAL 1 / MAISONS LAFFITTE FC 1

D4-A
52378.2 GARGENVILLE-MEZIERES 2 / CARRIERES GRES. 1

D4-B
52470.1 LES MUREAUX OFC 3 / MAULOISE US 1

A JOUER LE 8/05/2019
SENIORS

D3-B
50268.2 VOISINS FC 2 / MARLY LE ROI US 2

D5-C
50646.1 HOUDANAISE REGION FC 2 / ELANCOURT OSC 2

CDM

D1-U
51698.2 VILLEPREUX FC 5 / OUEST PARISIEN ASSC 5

VETERANS

D3-B
51100.1 POIGNY-LA VESGRE 11 / VOISINS FC 12

D5-A
51427.2 AUBERGENVILLE FC 13 / PORCHEVILLE FC 12

U15

D5-A
55027.1 BOUAFLE-FLINS ENT. 2 / PORCHEVILLE FC 1

D5-F
55207.1 ESSARTS LE ROI AGS 1 / HOUDANAISE REG. FC 2

SENIORS F

D1-U
53879.2 SARTROUVILLE FC 1 / CARRIERES S/S US 1
53881.2 ELANCOURT OSC 1 / PLAISIR PORT-CLAYES 1

A JOUER LE 12/05/2019
U19

D3-A
54008.2 MAGNANVILLE FC 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

U17

D4-D
52601.2 VOISINS FC 2 / ST ARNOULT US 1

A JOUER LE 19/05/2019

U19

D3-A
53991.2 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / ANDRESY FC 1

MATCHES A PROGRAMMER SENIORS

D1-U
50033.1 GARGENVILLE STADE 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

U15

D3-A
52779.2 ROSNY S/S CSM 2 / VILLENNES ORGEVAL 1

D4-B
52906.2 VERSAILLES 78 FC 5 / VILLPREUX FC 1
52914.2 ST CYR AFC 1 / CARRIERES S/S US 1

D4-C
52984.1 MAGNY 78 FC 1 / VOISINS FC 2

COUPE DU COMITE U15

60262.1 VERNEUIL FOOT 2 / VOISINS FC 2

FUTSAL

D2-U
58743.2 FONTENAY LE FL. 2 / TRAPPES YVELINES 2
58745.2 HOUDANS REG. 1 / LEONES 1

CRITERIUM DU LUNDI

PHASE 2 POULE A

60071.1 IN AS 1 / BAILLY NOISY 1
60072.1 OVILLOISE 2 / APPY FC 1
60078.1 IN AS 1 / MAISONS LAFFITTE FC 1

PHASE 2 POULE B

60095.1 PORT MARLY CS 1 / MAUREPAS AS 1
60096.1 CARRIERES S/S US 1 / SARTROUVILLE FC 1

FOOT LOISIR + 45 ANS

COMPTE TENU DU NOMBRE DE MATCHES NON JOUES A CE JOUR, LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES NOUVELLES DATES ET D'EN INFORMER LA COMMISSION.

POULE UNIQUE

54914.1 MONTIGNY LE BX AS 1 / MEZIERES-SERBIE 12
54919.1 MAULOISE US 1 / MAUREPAS AS 2
54920.1 CROISSY US 1 / MEZIERES-SERBIE 12
54925.1 VOISINS FC 1 / MAULOISE US 1
54928.1 MEZIERES-SERBIE 12 / USBS EPONE 1
54931.1 MAULOISE US 1 / AUTEUILLOIS AS 1
54933.1 VERSAILLES ESTRELA 1 / VOISINS FC 1
54934.1 CROISSY US 1 / USBS EPONE 1
54944.1 MEZIERES-SERBIE 12 / MAUREPAS AS 2
54950.1 MAUREPAS AS 2 / USBS EPONE 1
54954.1 AUTEUILLOIS AS 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
54955.1 MAULOISE US 1 / CROISSY US 1
54962.1 CROISSY US 1 / MAUREPAS AS 2
54969.1 VERSAILLES ESTRELA 1 / CROISSY US 1
54976.1 CROISSY US 1 / VOISINS FC 1
54979.1 MAULOISE US 1 / MONTIGNY LE BX 1
51984.1 VOISINS FC 1 / AUTEUILLOIS AS 1
54985.1 MONTIGNY LE BX 1 / VERSAILLES ESTRELA 1
54990.1 CROISSY US 1 / AUTEUILLOIS AS

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 25/02/19

Présents : MM. J-P LEDUC (Président) , M. P. ALEXANDRE, M. PANARIELLO Mme RUPERT L. JOUBERT. M.H. SOULE,Y. AVOIRTE (CD),

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS SENIORS

545527 MEZIERES AJ

D4-A DU 24/02/2019

50348.2 TRIEL AC 1 / MEZIERES AJSL 1

Pris note du courrier de MEZIERES, la commission vous confirme que le match contre TRIEL est reporté au 07/04/2019.

U19

D3-B DU 10/03/2019

54079.2 ULMR FC 1 / BOUGIVAL FOOT 1

Pris note du courrier de BOUGIVAL la commission dit match à jouer le 07/04/2019.

U17

D4-A DU 24/02/2019

52379.2 JUZIERS FC 1 / MANTES LA VILLE FC 1

Pris note du courrier de JUZIERS, la commission dit match à jouer le 07/04/2019.

COUPE YVELINES U15

60260.1 DU 23/02/2019

ST CYR AFC 1 / VILLENNES ORGEVAL 1

Pris note du courrier de VILLENNES ORGEVAL, la commission vous informe que le match a été reporté en raison de la participation des U15 de ST CYR au plateau Coupes Yvelines Futsal, cette compétition étant prioritaire.

La commission dit match à jouer le 09/03/2019.

COUPE YVELINES F

602695.1 DU 30/03/2019

POISSY AS 2 / POISSY AS 1

Pris note du courrier de POISSY, la commission donne son accord pour jouer ce match le 13/03/2019 à 20h et transmet à CDA.

AUDITION(S) U15

D2-B du 09/02/2019

52729.2 – VIROFLAY USM 1 / BAILLY NOISY 1

La Commission,
après audition des personnes convoquées :

VIROFLAY

Noredine ELMOSTEFA - Lic 2399060368 Educateur
FERNANDES BARTOLO Amadeu - Lic 2358032514 Correspondant

BAILLY NOISY

Louis LENAFF Educateur -Lic 2398045203
Jean Jacques LENAFF - Président Lic 2398059788

La commission, met le dossier en délibéré

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (COMPTE LIGUE) SENIORS

Situation du club de 581511 MANTES OLYMPIQUE FOOTBALL CLUB

La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du 03/12/2018 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 20/12/2018,
Considérant que le club n'a toujours pas a régularisé sa situation financière à ce jour,
Considérant qu'entre le 20/12/2018 et ce jour, l'équipe Séniors 1 a disputé 1 rencontre :

SENIORS D6-A du 17/02/2019
Match N° 50663.2 ECQUEVILLY EFC 1 / MANTES OLYMP. FC 1

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 03/12/2018 et retire 1 point ferme au classement 2018/2019 de l'équipe MANTES OLYMPIQUE

La commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE SENIORS

D3-A DU 24/02/2019
50200.2 MAGNANVILLE FC1 / PORCHEVILLE FC 1
Pris note du rapport de MAGNANVILLE et de l'arbitre officiel
Transmis à la CDA.

D5-C DU 03/02/2019
50598.2 NEAUHLE-PONT 3 / ELANCOURT OQC 2
Pris note du rapport d'ELANCOURT et de NEAUHLE.

VETERANS

D4-B DU 17/02/2019
51201.2 JOUY EN JOSAS U.S. 11 / VELIZY ASC 12
Pris note du rapport de JOUY EN JOSAS.
La commission sanctionne selon l'annexe 11 du RS du D.Y.F. l'équipe de JOUY EN JOSAS d'un avertissement et d'une amende de 30€ (tablette non chargée).

U17

D4-C DU 24/02/2018
52511.2 VILEPREUX FFC 1 / CHAMBOURCY ASM 1
Pris note du rapport de VILLEPREUX.

COUPE COMITE U15

60264.1 DU 23/2/2019
HOUILLES AC 2 / HOUILLES AC 3
Pris note du rapport de HOUILLES. La commission rappelle que l'application FMI ne permet pas de gérer des rencontres pour 2 équipes d'un même club.

CRITERIUM DU LUNDI

POULE B DU 11/2/2019
60100.1 SARTROUVILLE FC 1 / ACHERES CS 1
Pris note du rapport de SARTROUVILLE.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 21.02.2019

Présents : Mme PLATEL., MM BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain (Sec), DRAY Paul (Pdt), HOUIN Laurent (CD), HOUZE Michel (Sec), VERITE Max.
Excusés : M. GUICHETEAU Didier.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

REPRISE DES DOSSIERS SENIORS

D3A
24488386 du 10.02.19 LIMAY A.L.J. 2 / MAGNANVILLE F.C. 1
Absence de réponse de LIMAY A.L.J. à la demande de la Commission sur la participation à cette rencontre du joueur BUMBUR Ritchy de LIMAY A.L.J. susceptible d'être suspendu.
Après vérification, le joueur BUMBUR Ritchy de LIMAY A.L.J. était suspendu le jour de la rencontre.
La Commission dit match perdu par pénalité à LIMAY A.L.J. 2 (moins 1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à MAGNANVILLE F.C. 1 (3 points, 4 buts).
Amende 20 € à LIMAY A.L.J. pour non production de rapport demandé par la Commission.

Amende 80 € à LIMAY A.L.J. pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.
Débit 43.50€ à LIMAY A.L.J.

D5A
20488866 du 13.01.2019 VAUXOISE E.S. 1 / MANTES U.S.C. 1
Réclamation de MANTES U.S.C. pour la participation de joueurs non présents au début de la rencontre.
Reçu le courrier de Mr l'Arbitre.
Considérant que la tablette n'a pu être correctement documentée
Considérant les déclarations contradictoires des deux clubs.
Considérant que M. l'Arbitre D.Y.F. ne se souvient pas qui étaient les remplaçants et les titulaires.
La Commission dit : **MATCH A REJOUER AVEC UN ARBITRE OFFICIEL A LA CHARGE DU D.Y.F. pour erreur administrative.**
La Commission transmet le dossier à la CDA et à la COC.

D5A
20488310 du 10.02.2019 U.S.B.S. EPONE 2 / ISSOU A.S. 1
Reçu courrier de U.S.B.S. EPONE. Remerciements
Réclamation de ISSOU A.S. concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure, ne jouant pas le même jour ou le lendemain.
Après vérifications, la Commission dit **réclamation de ISSOU A.S. sur la participation des joueurs de U.S.B.S. EPONE 2 recevable mais non fondée.**
L'équipe supérieure de U.S.B.S. EPONE jouait le même jour contre VOISINS F.C. en D 2 B.
Résultat acquis sur le terrain : U.S.B.S. EPONE 2 / ISSOU A.S. 1 - 2 / 1

D5B
20489014 du 27.01.2019 CARRIERES SUR SEINE U.S. 2 / VERSAILLES JUSSIEU 1
Reçu courrier de CARRIERES SUR SEINE U.S. Remerciements.
Agissant par voie d'évocation sur le fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF.
Considérant que le joueur ZALLAT Jalel de CARRIERES SUR SEINE U.S. a été sanctionné par la Commission de Discipline du 22.01.2019 pour 1 match de suspension automatique à compter du 13/01/2019.
Considérant qu'entre cette date et celle de la rencontre en rubrique l'équipe de CARRIERES SUR SEINE U.S. qui évolue dans le championnat Seniors D 5 n'a pas disputé de rencontre officielle.
Considérant que de ce fait le joueur n'a pas purgé sa sanction avec l'équipe de son club qui participe au championnat Seniors D 5, bien qu'il ait purgé ce match de suspension avec l'équipe supérieure.
Dit que ce joueur était toujours en état de suspension lors de la rencontre en rubrique à laquelle il ne pouvait prendre part.
La Commission dit match perdu par pénalité à CARRIERES SUR SEINE U.S. 2 (moins 1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à VERSAILLES JUSSIEU 1 (3 points, 3 buts).

La Commission inflige à joueur ZALLAT Jalel de CARRIERES SUR SEINE U.S. un match de suspension ferme à compter du 25.02.2019 pour avoir participé à une rencontre alors qu'il était en état de suspension.
Amende 80 € à CARRIERES SUR SEINE U.S. pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

FUTSAL

D1

20970098 du 09.02.19 TRAPPES YVELINES / HERCULES FUTSAL
Réclamation de HERCULES FUTSAL concernant la participation du joueur IBRAHMEN Redouan de TRAPPES YVELINES, licencié U17. Courrier de TRAPPES YVELINES. Remerciements.

La Commission met le dossier en délibéré en attente des rapports d'arbitres.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHES

SENIORS

D6B

20489336 du 17.02.2019 FEUCHEROLLES U.S.A. 1 / BEYNES F.C.

1
Dossier transmis par la Commission d'Organisation des compétitions. En application de l'article 23.2 des Règlements Sportifs du D.Y.F. : « si l'équipe en cours de partie se trouve réduite à moins de 8 joueurs elle est déclarée battue par pénalité. »
L'équipe de BEYNES F.C. 1 s'étant retrouvée à sept joueurs à la mi-temps.

La Commission dit match perdu par pénalité à BEYNES F.C. 1 (moins 1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à FEUCHEROLLES U.S.A. (3 points, 4 buts).

Débit 43.50€ à BEYNES F.C.

VETERANS

D4B

20190516 du 17.02.2019 JOUY EN JOSAS U.S. 11 / VELIZY A.S.C.
12

Dossier transmis par la Commission d'Organisation des compétitions. Considérant que la FMI n'avait pas été chargée ni préparée par JOUY EN JOSAS U.S.

Considérant que la feuille de match papier a été fournie, établie et documentée par VELIZY A.S.C. avant le début de la rencontre.

Considérant que la feuille de match a été remplie par JOUY EN JOSAS U.S. après la rencontre.

Considérant que de ce fait le dirigeant/arbitre de JOUY EN JOSAS U.S. a fait jouer la rencontre sans procéder à la vérification des joueurs (article 8.1 du Règlement Sportif du District).

La Commission dit match perdu par pénalité à JOUY EN JOSAS U.S. 11 (moins 1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à VELIZY A.S.C. 12 (3 points, 0 but).

Débit 43,50€ à JOUY EN JOSAS U.S.

U17

D3A

20492667 du 17.02.2019 LES MUREAUX O.F.C. 2 / MAGNANVILLE F.C. 1

Réserves de MAGNANVILLE F.C. concernant la participation à cette rencontre de plus de 2 joueurs « Mutation hors période ». Lecture de la feuille de match, LES MUREAUX O.F.C. ayant fait participer 3 joueurs « Mutation hors période ».

Les joueurs KONKI Nolwen, BOUZEMBRAK Adam et ALMEIDA Giovanni respectivement qualifiés les 24.07.2018, 07.02.2019 et 04.09.2018, sont Mutation hors période.

L'article 160.1 des Règlements Généraux de la FFF autorise 2 joueurs « Mutations hors période » sur la feuille de match.

La Commission dit réserves de MAGNANVILLE F.C. recevables et fondées.

Match perdu par pénalité à LES MUREAUX O.F.C. 2 (moins 1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à MAGNANVILLE F.C. 1 (3 points, 2 buts).

Débit 43,50€ à LES MUREAUX O.F.C.

Amende 25 € à LES MUREAUX O.F.C. pour participation irrégulière d'un joueur.

U15

D5F

21063323 du 16.02.2019 MONTIGNY LE BRETONNEUX A.S. 3 / ESSARTS LE ROI A.G.S.

Réserves de ESSARTS LE ROI A.G.S. concernant l'article 7.10 : Joueur ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérifications, la Commission dit réserves de ESSARTS LE ROI A.G.S. sur la participation des joueurs de MONTIGNY LE BRETONNEUX A.S. recevables mais non fondées.

Les 2 équipes U 15 supérieures de MONTIGNY LE BRETONNEUX jouaient le même jour, respectivement contre NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C. D 5 E et PLAISIROIS F.O. en D 2 B
Résultat acquis sur le terrain : MONTIGNY LE BRETONNEUX A.S. / ESSARTS LE ROI A.G.S. - 2 / 5

Débit 43.50€ à ESSARTS LE ROI A.G.S.

La Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline concernant les faits disciplinaires.

FUTSAL EXCELLENCE

D2

21102519 du 16.02.2019 CHANTELOUP LES VIGNES U.S. 2 / ANDRESY F.C. 1

Réserves de ANDRESY F.C. concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérifications, la Commission dit réserves de ANDRESY F.C. sur la participation des joueurs de CHANTELOUP LES VIGNES U.S. 2 recevables mais non fondées.

Aucun des joueurs du club de CHANTELOUP LES VIGNES U.S. inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur Club, le 13.02.2019 contre GARGES en R 3 (article 7.10 du Règlement sportif du District).

Résultat acquis sur le terrain : CHANTELOUP LES VIGNES U.S. 2 / ANDRESY F.C. 1 - 9 / 4

Débit 43,50€ à ANDRESY F.C.

MATCHES AMICAUX

VILLEPREUX F.C.

Pris note d'un match amical.

FEUCHEROLLES U.S.A.

Les U17 D 2 recevront l'équipe de MARLY LE ROI U.S. le 07.04.2019 à 15H.

VERNEUIL SUR SEINE U.S.

Pris note de matches amicaux.

L'équipe Vétérans se rendra à AGADIR (MAROC) du 26.04. au 03.05.2019 pour rencontrer les équipes NAJAH SOUSS ANSA et HASSANIA AGADIR.

Transmet à la Ligue.

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 19/02/19

Présents: Mme Nathalie PASIERB, M. Philippe DEBEAUPUIS (Président), Sofiane KADI, Stéphan PILLEMONT, Patrick ALEXANDRE, Patrice LETOUZEY, Lotfi ZARKA, Mustapha JINAMI

Absents excusés: Mme Natacha HUGEL, MM. Didier GUICHETEAU, Laurent TESSIER, Pascal TISSERAND, Jean Heloïc ROULIS, Jean-Pierre JOUANNE, Christian MEYER

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle que, conformément aux dispositions prévues dans les Statuts et Règlements Fédéraux, section Statut de l'Arbitrage article 39, les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Réception du certificat médical de M. GUEGUIN Cyrille, arbitre DYF. Pris note – Transmis section désignation

Réception du certificat médical de M **GARMASHOV Timour**, arbitre DYF. Pris note -- Transmis section désignation

Réception du certificat médical de M **FANGUINA Makan**, arbitre DYF - Transmis section désignation

Réception du justificatif de travail de M. **GUEGUIN Cyrille**, arbitre DYF – Pris note Transmis section désignation

Mail de M.**BOURNICHE Frédéric**, arbitre DYF, en date du 13 Février 2019. Pris note -- Transmis section désignation.

Mail de M.**POTTEZ Freddy** arbitre DYF, en date du 18 Février 2019. Pris note -- Transmis section désignation.

Mail de M.**BOURANE Dany** arbitre DYF, en date du 18 Février 2019. Pris note -- Transmis section désignation.

Mail de M.**AGESILAS Yael**, arbitre DYF, en date du 13 Février 2019 indiquant qu'il souhaite être désigné en U17. Pris note -- Transmis section désignation.

Mail de M.**PAINDEPICE Léandre** arbitre DYF, en date du 18 Février 2019. Pris note.

Mail de Mme **.HUGEL Natacha** arbitre DYF, en date du 18 Février 2019. Pris note.

Mail de M.**AZIEZ Abdelkrim** arbitre DYF, en date du 13 Février 2019. Pris note.

Mail de M.**TARDIVEL Stéphane** dirigeant senior FO PLAISIR, en date du 05 Février 2019 Pris note.

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'arbitrage prend note de la demande et accèdera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite de la disponibilité d'arbitres :

AS MAUREPAS — VETERANS D4C GAZERAN AFL/MAUREPAS AS du 10 Mars 2019 arrivée le 14 Février 2019.

US CARRIERE /SEINE — VETERANS D4B BOUGIVAL FOOT / CARRIERE/SEINE US du 17 Mars 2019 arrivée le 13 Février 2019.

CONFLANS PLM — U15 D5B ACHERES CS/CONFLANS PLM du 16 Mars 2019 arrivée le 15 Février 2019.

SARTROUVILLE FC --- U17 D A – LIMAY ALJ/SARTROUVILLE FC du 17 Mars 2019 arrivée le 15 Février 2019.

VALLEE 78 FC — U17 D2B ELANCOURT O.S.C 1/VALLEE 78 FC du 17 Mars 2019 arrivée le 15 Février 2019.

ABLIS FC SUD 78 — Vétérans D4C AUTEUILLOIS/MILLIERS / ABLIS FC SUD78 du 17 Mars 2019 arrivée le 13 Février 2019.

MEZIERES A.J.S.L --- SENIORS D6A –MANTES LA VILLE FC/ MEZIERES A.J.S.L du 24 Mars 2019 arrivée le 14 Février 2019.

SARTROUVILLE FC --- U17 D2A –VILLENNES ORGEVAL FC/ SARTROUVILLE FC du 24 Mars 2019 le 15 Février 2019.

VILLEPREUC FC — Vétérans D5D FONTENAY LE FLEURY/ VILLEPREUX FC du 24 Mars 2019 arrivée le 18 Février 2019.

ELANCOURT OSC — SENIORS D3B – VOISINS FC/ELANCOURT O.S.C. du 31 Mars 2019 arrivée le 14 Février 2019.

SARTROUVILLE FC — U17 D2A –FEUCHEROLLES U.S.A./ SARTROUVILLE FC du 14 Avril 2019 arrivée le 15 Février 2019.

MONTESSON US — Vétérans D5C PORT MARLY CS/ MONTESSON US du 14 Avril 2019 arrivée le 15 Février 2019.

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel réception de la demande 15 jours minimum avant la date de la rencontre)
ISSOU A.S --- SENIORS D5A VILLENNES ORGEVAL FC / ISSOU AS du 17 Février 2019 arrivée le 13 Février 2019

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails reçus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)

DEMANDE DE RAPPORT

La Commission rappelle à tous les arbitres qu'ils sont tenus de faire rapidement un rapport sur les incidents, et/ou exclusions survenant pendant une rencontre et de le transmettre au district avant le mardi midi suivant le match.

De même, ils ont obligation de répondre à toute convocation d'une Commission.

Nous vous rappelons qu'un malus sera appliqué pour toute absence de rapport et toute absence non excusée à une convocation en commission.

SENIORS

COUPE DES YVELINES FOOT LOISIR DU 21/01/19
21184966 MAUREPAS AS 1/PORT MARLY CS 1

La Commission demande un rapport circonstancié à M.CISSE El Hadji Momar, arbitre DYF, afin d'éclaircir les points suivants :

- ✓ Indiquer les raisons pour lesquelles le match n'a pas débuté à 20h00.
- ✓

- Lorsque l'éclairage s'est éteint, bien vouloir nous indiquer si vous avez averti les différents acteurs de la rencontre de la règle applicable en pareil cas.

- Préciser si vous avez dit aux capitaines et à l'entraîneur de l'équipe du PORT MARLY CS, qui seraient venus vous voir dans votre vestiaire, que, pour vous, la rencontre était terminée.

- Expliquer qui vous a prévenu que l'éclairage fonctionnait de nouveau et où vous vous trouviez à ce moment-là.

- Préciser qui est allé prévenir les joueurs du PORT MARLY CS que la rencontre allait reprendre et si certains d'entre eux étaient déjà sous la douche.

- Enfin, vous préciserez la durée de l'interruption qui a eu lieu.

Au plus tard pour le Mardi 05 Mars 2019 à 12h.

CONVOCATION

U19

COUPE DES YVELINES DU 20/01/19

21184183 ETANG ST NOM ES1/SARTROUVILLE FC 1

La Commission convoque Mardi 05 Mars 2019 à 19H30

M. MAZURE Robin. Arbitre central DYF

M. DESASTRE Didier. Délégué DYF

M. CAILLOT François. Educateur ETANG ST NOM ES

M. HOUACINE Djamel. Educateur SARTROUVILLE FC

Motif : Propos tenus en avant match

ABDELMALKI Fadil

Suite à votre demande, la Commission vous convoque Mardi 05 Mars 2019 à 19H15

RAPPELS AUX ARBITRES DYF

Nous vous rappelons que le port des bijoux est interdit. Cela signifie donc que tout joueur portant des bijoux se verra interdire de participer à la rencontre.

Seule l'alliance européenne strappée est acceptée.

Lorsque vous excluez un joueur au cours d'une rencontre, vous devez impérativement le consigner sur la FMI dans la partie « observations d'après match » et établir un rapport que vous adresserez avant le mardi suivant 12h00.

Lorsque l'exclusion fait suite à une faute grossière, un acte de brutalité ou des propos injurieux, grossiers ou blessants, il vous est demandé de décrire avec précision ce qui s'est passé, et de retranscrire scrupuleusement les propos tenus par le fautif sur la FMI. Sans ces éléments, il est très difficile à la Commission de Discipline de statuer.

Lorsque vous excluez un joueur suite à deux avertissements reçus au cours de la même rencontre, vous devez le noter sur la FMI mais le rapport n'est pas obligatoire.

La Commission rappelle à tous les arbitres qu'il n'y a plus de frais de déplacement supplémentaire, même si la distance est supérieure à 50Km

Egalement en cas de match non joué pour quelques raisons que ce soit seule l'indemnité de déplacement peut être perçue.

L'arbitre a obligation de fournir la feuille des indemnités sinon ils ne pourront prétendre à être indemnisés

Pour la FMI nous vous rappelons la procédure que dans les cas où un joueur prend 2 avertissements il est impératif de le signaler dans les observations d'après match (sans obligation de faire un rapport), si cette information n'est pas présente, cela fera l'objet d'un malus.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 25 février 2019

Présents: Mmes BEAUBIAT, BOIVIN MM. BOIVIN,, INACIO, LOUVEL.

Absents excusés : MM. BALTHAM, CORNUAULT, DUTACQ, NOYELLE, PEDRO, VIMONT.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ARBITRAGE

La Commission met à votre disposition un diaporama récapitulatif des lois du jeu Football Animation pour que vous puissiez former en interne le maximum de personnes souhaitées. De plus, ce diaporama peut s'accompagner de vidéo et de mises en situation, si vous souhaitez en bénéficier en complément du diaporama, merci d'en faire la demande par mail à l'administration.

PLATEAUX U9

4ème phase

Les inscriptions pour les plateaux de la 4ème phase (30/03 au 08/06) sont désormais closes. Pour voir la liste définitive des inscrits : [Cliquez ici](#)

Modifications inscriptions

- CONFLANS FC : Ne plus être site d'accueil (plateau Espérance à cette date)
- VAUXOISE ES : 2 équipes matin - Accueil le 25/05/19

Plateaux

Le dernier plateau de la 3ème phase se déroulera le samedi 16 mars. Pour en savoir plus : [cliquez ici](#)

CATEGORIE U11

Challenges Plateaux U10-U11 - Rappel

Le samedi 2 février était une journée de Challenges Plateaux U10-U11. De nombreux plateaux ont été reportés, voici ci-dessous les dates de reports de ces plateaux :

Pour plus d'informations : [Cliquez ici](#)

Challenge U11 - A jouer le samedi 9 mars

002 : MESNIL ST DENIS (FONTENAY, MUREAUX, SARTROUVILLE)
003 : CELLOIS CS (MANTOIS 78 FC, ROSNY CSM, LIMAY ALJ)
005 : ELANCOURT OSC (VOISINS FC, VIROFLAY, CONFLANS FC)
006 : GUYANCOURT ES (MONTIGNY, BOIS D'ARCY, VELIZY)

CATEGORIE U12-U13

Courriers

1 équipe poule A du 16/03/19

56508 : TRIEL AC 1 / BOUAFLE FLINS ES 2

Demande du club de TRIEL AC pour jouer cette rencontre à 16h00 en raison d'une rencontre U15 auparavant.

Accord de la Commission.

1 équipe poule B

56482 : PORT MARLY CS 1 / LOUVECIENNES AS 1

Demande du club de PORT MARLY CS pour jouer cette rencontre le 27/04.

En attente de l'accord écrit de LOUVECIENNES AS.

Festival Foot U13 - Rappel

Le samedi 2 février était une journée de Challenges Plateaux U12, U13. De nombreux plateaux ont été reportés, voici ci-dessous les dates de reports de ces plateaux :

Pour consulter le tirage et les informations correspondantes : [Cliquez ici](#)

Plateaux à jouer le 9 Mars

204 : GARGENVILLE (VOISINS FC, MAGNANVILLE FC)

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

Courriers

Poule Elite U12 des 09 & 16/02/19

PARIS SAINT GERMAIN FC 12

La Commission après consultation des feuilles de matches de cette équipe les 9 & 16 février, et prise en compte des courriers des clubs de TRAPPES ES & RAMBOUILLET FC décide de transmettre le dossier à la Commission Statut et Règlement.

Infractions

Article 17 du Règlement de la Compétition

Absence non excusée d'un éducateur suffisamment diplômé

Malus : -1pt au classement de la 2ème phase

Rencontres du 09/02/19

VOISINS FC 1 (2ème infraction)

ST GERMAIN FC 1

PARIS SAINT GERMAIN FC 12

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Réunion du 25 février

ABSENCE NON EXCUSEE A PLATEAU

U7

Amende : 20€ par équipe manquante

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 16/02/19

850 105 à VERNOLITAIN : CHAVENAY ASL (1 équipe)

850 11 à BONNIERES : PORCHEVILLE FC (2 équipes)

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U7

1er rappel

Plateaux du 16/02/19

850 103 À VIROFLAY USM (FEUCHEROLLES, VALLEE, POISSY)

850 108 À HOUDANAISE REGION (BAILLY, BREVAL, MANTES LA V)

850 110 À GUERVILLE (ANDRESY, HOUDAN, EPONE)

850 119 À FONTENAY FLEURY AS (RAMBOUILLET, YVELINES)

850 121 À CARRIERES GRE (MUREAUX, ST GERMAIN)

840 102 À ST CYR AFC (JOUY, MESNIL, BOUGIVAL)

840 104 À LIMAY (MANTOIS, ROSNY)

U9

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 09/02/19

860 104 CONFLANS PLM - CONFLANS FC - ECQUEVILLY - MEZY/
HARDRICOURT US
860 111 ST CYR - MONTIGNY LE BX - VILLEPREUX FC

U8/U9 ESPERANCE

Amende après rappel au club : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 09/02/19

Fiche équipe

1819701 : VERSAILLES 78 FC
1819202 : TRAPPES ES / BAILLY NOISY FC

PLATEAU 1819701

Merci au club de Versailles 78 FC de nous renvoyer une fiche équipe avec liste joueurs correcte et complète. (4 équipes présentes, seules les équipes U9 sont renseignées).

U10

1er rappel
Plateau du 23/02/19

008 : LIMAY ALJ (GUYANCOURT, VOISINS 11, CARRIERES S/S 11)
014 : CLAYES S/BOIS (MAUREPAS AS 11, MESNIL ST D 11)
015 : VILLENES ORG FC 11 (CELLOIS CS 11, GARGENVILLE 11)

U11

1er rappel
Plateau du 23/02/19

004 : MARLY LE ROI US (PLAISIROIS, VAUXOISE, BOUGIVAL)
008 : BOUAFLE FLINS (ST GERMAIN, BAILLY NOISY, CHATOU)
009 : ST CYR FC (CROISSY, NEAUPHLE, ABLIS)

U13

1er rappel
Plateau du 23/02/19

203 : PLAISIROIS FO (TRAPPES, YVELINES, MAGNY)
208 : BOUAFLE FLINS ES (BAILLY NOISY SFC)
209 : MAUREPAS AS (HARDRICOURT/MEZY, ELANCOURT OSC)
210 : MARLY LE ROI US (ST GERMAIN FC)

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U11

ERRATUM - ANNULATION AMENDE YF N°1599

56771 / 56875 : LE PECQ US 1 11 / BUC FOOT AO 1 11

Amende après rappel au club d'accueil : 11€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 09/02/2019

1 équipe

Poule A
58419 : AUTEUILLOIS AS1 / TRIEL AC3

2 équipes

Poules A1/A2
57584 / 57688 : MANTES LA VILLE / VAUXOISE

Poules C1 / C2

57998 / 58102 : COIGNIERES FC / VALLEE 78 FC
58003 / 58107 : SAINT CYR AFC / ST ARNOULT FC78

Par année

Poules A1/A2
56774/56878 : LIMAY ALJ / ACHERES CS

U13

Amende après rappel au club d'accueil : 11€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 09/02/2019

1 équipe

Poule A
56487 : MANTES LA VILLE FC 1 / MESNIL LE ROI A.S. 1

2 équipes

Poules C1 / C2
56217 / 56352 : MUREAUX O.F.C./ VERSAILLES 78 FC

Poules C2

56347 : LIMAY ALJ 4 / CHESNAY 78 F.C. 3

1er rappel

Rencontres du 16/02/19

1 équipe

Poule A
56496 : FONTENAY ST PERE AS 1 / CARRIERES S/ SEINE US 2
56498 : CROISSY US 2 / ECQUEVILLY EFC 1
56500 : PORT MARLY C.S. 1 / GERNOISE – ST MARTIN 1

Poule B

56652 : HOUDANAISE REGION FC 2 / SONCHAMP AS 1

2 équipes

Poules A1 / A2
55847 / 55938 : MAULOISE U.S. / AUBERGENVILLE F.C.

Poules B1 / B2

56025 / 56116 : BOUGIVAL FOOT / LES CLAYES S/ BOIS USM
56029 / 56120 : ST CYR AFC / COIGNIERES FC

Poules C1 / C2

56226 / 56361 : LIMAY ALJ. / ST GERMAIN EN LAYE

PAR ANNÉE

Poules A1 / A2

55368 / 55488 : CROISSY US / MAGNY 78 FC
55369 / 55489 : ACHERES CS / HOUILLES SO

Poules B1 / B2

55610 / 55730 : CARRIERES GRESILLONS / MONTIGNY LE BX AS

U12-U13 ESPOIR

1er rappel

59353 : MONTESSON US 1 / VELIZY ASC 1 (26/01/19)

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U12-U13 ESPOIR

1er rappel

Rencontres du 09/02/19

59291 : RAMBOUILLET FC 1 / SARTROUVILLE FC 1
59489 : RAMBOUILLET FC 11 / MANTOIS 78 FC 12

1er rappel

Rencontres du 16/02/19

59302 : VILLENES ORG. FC 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
59363 : VELIZY ASC 1 / POISSY AS 2
59430 : CONFLANS FC 2 / NEAUPHLE PONT. RC 1
59495 : CARRIERES S-S US 11 / MONTESSON US 11
59261 : CONFLANS FC 12 / MAUREPAS AS 11
59627 : VELIZY ASC 11 / POISSY AS 12
59629 : PLAISIROIS FO 12 / YVELINES-MONTFORT 11
59632 : VILLENES ORG. FC 11 / ELANCOURT OSC 11

MATCHES A PROGRAMMER

U10-U11 ESPOIR

A jouer le 8 mai

59807 : VELIZY ASC 1 / HOUILLES AC 1

U12-U13 ESPOIR

A jouer le 6 avril

59471 : MANTOIS 78 FC 12 / CARRIERES S-S US 11
59551 : FONTENAY FLEURY AS 11 / HOUILLES AC 12

A jouer le 20 avril

59626 : YVELINES/MONTFORT 11 / SARTROUVILLE FC 11

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Jeudi 21 Février 2019

COMMISSION RESTREINTE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MESDAMES FRANCHISSEZ LA BARRIERE

Dans le cadre de la 6ème édition de **Mesdames Franchissez la Barrière**, nous vous informons qu'une réunion sera mise en place le **Samedi 16 Mars 2019 à Gargenville**.

L'objectif est de sensibiliser les femmes dont celles proches de votre Club aux différents rôles qu'elles pourraient jouer au sein des Clubs de football.

Cette matinée permettra, dans un premier temps, un partage d'expériences avec des femmes jouant déjà un rôle dans leur club ou les instances du football. Dans un second temps les participantes pourront aider à l'organisation de notre plateau Fillofoot et U11F qui se déroulera en parallèle.

Nous vous rappelons que cette réunion n'est pas une formation mais plutôt une sensibilisation. La formation sera sans doute la prochaine étape de cette réunion.

Nous souhaitons mettre particulièrement l'accent sur vos **licenciées U16F à SENIORS F** qui évoluent dans nos championnats et qui pourraient être **intéressées pour s'impliquer davantage dans votre club**.

Merci donc de communiquer auprès de vos joueuses et aussi des femmes accompagnants vos jeunes pousses (joueuses comme joueurs) de cette réunion pour qu'elles puissent découvrir d'autres facettes de ce football.

Afin de prévoir une estimation du nombre de participantes merci de nous indiquer le nom et prénom des personnes présentes sur cette matinée pour le vendredi 1er mars 2018 au plus tard.

PLATEAU URBAN SOCCER U11F

Le 5ème plateau des U11F à 5 aura lieu
le Samedi 9 Mars 2019
à l'URBAN SOCCER de Guyancourt.

Il reste des places pour cette matinée alors n'hésitez pas à vous inscrire par mail **avant le Vendredi 1er Mars 2019**.

Ci-dessous les clubs inscrits à ce jour et le nombre d'équipes:

MANTOIS 78 FC (1)
POISSY AS (3)
ROSNY SUR SEINE CSM (1)
VOISINS FC (1)
ELANCOURT (1)

PARIS LADIES CUP U16F

Félicitations au Paris Saint Germain qui a remporté la phase qualificative départementale du 78 au tournoi « **PARIS LADIES CUP 2019** ».

L'équipe du Paris Saint Germain participera à la phase finale de ce tournoi à Paris du 6 au 8 Juin 2019, au début de la Coupe du Monde Féminine de Football.

Le District des Yvelines de Football tient à remercier le Club et la Municipalité de FOURQUEUX pour la qualité d'accueil et l'organisation de ce Plateau Final Départemental.

Classement

1.	PARIS SAINT GERMAIN	12 Points
2.	TRAPPES ES	9 Points
3.	GUYANCOURT ES	4 Points
4.	POISSY AS	4 Points

MATCH À JOUER PROCEDURES

En dehors des demandes de report pour terrain impraticable ou autre impératif, une demande de report de match se fait par mail officiel du club ou via Footclub. Pour que la commission puisse valider la demande, **les deux clubs** doivent avoir convenu d'une **nouvelle date** de report et avoir répondu **AVANT LE VENDREDI 12H00 DERNIER DELAI**.

Si la procédure n'est pas respectée, la commission donne **match perdu aux deux équipes**.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion du 22/02/2019

COMMISSION RESTREINTE

La Commission de District du Football Diversifié rappelle que, conformément aux dispositions prévues dans les Statuts et Règlements Fédéraux, les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

LA COUPE DES YVELINES ÉTANT UNE COMPÉTITION OFFICIELLE, LES CLUBS DOIVENT PRÉSENTER LEURS LICENCES SUR L'APPLICATION FOOTCLUBS COMPAGNON OU LE LISTING DES LICENCIÉS IMPRIMÉ PAR LE CLUB SUR PAPIER LIBRE.

LES PROTÈGES TIBIAS SONT OBLIGATOIRES

POUR LES CLUBS QUI ONT 2 EQUIPES ENGAGEES SUR UN MEME PLATEAU, MERCI DE PRÉVOIR DEUX COULEURS DE MAILLOTS DIFFÉRENTES.

FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	50,00 €
Non Avisé	100,00 €
Forfait en cours de plateau	150,00 €

CRITERIUM FUTSAL U12-U13

La demi-Journée de l'Esprit Sportif des clubs de critérium FUTSAL U12-U13 initialement fixée au Dimanche 23 décembre 2018 est reportée à une date ultérieure.

COUPE DES YVELINES FUTSAL

U17

PLATEAU DE ST GERMAIN EN LAYE

GYMNASSE DU COSEC
16 BD DE LA PAIX
78100 ST GERMAIN EN LAYE
SAMEDI 9 MARS 2019 A 13H00

Responsable : **Andréa PANARIELLO 06 16 01 64 90**

POULE A

ST GERMAIN EN LAYE 1
FOURQUEUX OMS 2
CROISSY US 1
FC LEONES 1

POULE B

ST GERMAIN EN LAYE 2
FOURQUEUX OMS 1
POISSY AS1
VIROFLAY USM 1

U15

PLATEAU DE ST GERMAIN EN LAYE

GYMNASSE DU COSEC
16 BD DE LA PAIX
78100 ST GERMAIN EN LAYE
SAMEDI 9 MARS 2019 A 8H15

Responsable : **Andréa PANARIELLO 06 16 01 64 90**

POULE UNIQUE

ST GERMAIN EN LAYE 2
ST GERMAIN EN LAYE 1
CARRIERES S/SEINE US 1
CARRIERES S/SEINE US 2
POISSY AS 1

RESULTATS DES PLATEAUX SENIORS

DIMANCHE 24 FEVRIER 2019 A TOUSSUS LE NOBLE

QUALIFIES : TOUSSUS LE NOBLE / VOISINS / ST GERMAIN
EN LAYE / ST CYR
FORFAIT NA : CARRIERES GRESILLONS
FORFAIT EN COURS DE PLATEAU : MESNIL ST DENIS

U15

SAMEDI 23 FEVRIER 2019 A TRAPPES

MATIN

QUALIFIES : VERSAILLES 1 / RAMBOUILLET 1
FAIR PLAY : FONTENAY LE FLEURY

APRES-MIDI

QUALIFIES : ST QUENTIN YVEL. 1 / ELANCOURT OSC 1
FAIR-PLAY : VELIZY

DIMANCHE 24 FEVRIER 2019 A LIMAY

QUALIFIES : AUBERGENVILLE / BOAUFLE-FLINS
FAIR-PLAY : LES NOMADES

DIMANCHE 24 FEVRIER 2019 A BOIS D'ARCY

QUALIFIE : CROISSY
FORFAIT NA : CELLOIS
FAIR-PLAY : MONTESSON

DEMI-FINALES

A NOTER QUE POUR LES DEMI-FINALES LA FEUILLE DE MATCH
INFORMATISEE SERA UTILISEE

SENIORS

PLATEAU DE ST GERMAIN EN LAYE

GYMNASSE DU COSEC
16 BD DE LA PAIX
78100 ST GERMAIN EN LAYE
DIMANCHE 10 MARS 2019 A 9H00

Responsable : **Loic JOUBERT 06 27 52 90 75**

POULE A

LES NOMADES
VOISINS FC
GUYANCOURT ESG
ST GERMAIN EN LAYE FC

POULE B

TOUSSUS LE NOBLE ESCT
ROSNY S/S CSM
CHANTELOUP LES V. US
ST CYR AFC

DATES DES AUTRES DEMI-FINALES

U17 : 7 AVRIL 2019 à VERNEUIL
U15 : 31 MARS 2019 à ST CYR
U13 : 21 AVRIL 2019 à BOIS D'ARCY
U12 : 20 AVRIL 2019 à BOIS D'ARCY

PROCHAINE RÉUNION

VENDREDI 1 MARS 2019 A 18H30

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 5 février 2019

Présents : M. Laurent HOUIN (Comité de Direction), Paul DRAY ,
Francis VENIEN

Excusés : MM Mustapha JINAMI (Représentant élu des arbitres
au Comité de Direction), Laurent TESSIER, Philippe DEBEAUPUIS,
Pascal TISSERAND.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont
susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des
Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours
pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la
décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1
du Règlement Sportif du District.

Situation des clubs au regard du Statut de l'Arbitrage,
arrêté au 31 janvier 2019

SITUATION DES CLUBS

Après étude des pièces versées au dossier, la Commission confirme
que les clubs figurant sur la liste ci-dessous sont, cette saison, en
infraction avec le Statut de l'arbitrage. Ils sont par conséquent
passibles des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du Statut
Fédéral de l'Arbitrage.

SANCTIONS FINANCIERES

Les clubs ci-après sont sujets aux dispositions spécifiques
adoptées lors du Comité de direction du 19 juin 1990

1ère ANNEE D'INFRACTION

CONFLANS PORTUGUAIS (529184) – VET D4 – (Manque 1 arbitre)
Amende 30€
POIGNY LA FORÊT U.S. (530254) – VET D3 – (Manque 1 arbitre)
Amende 30€

2ème ANNEE D'INFRACTION

AUTEUILLOIS A.S. (539766) – VET D4 – (Manque 1 arbitre)
Amende 60€
CERNAY LA VILLE A.S. (531100) – VET D4 – (Manque 1 arbitre)
Amende 60€

3ème ANNEE D'INFRACTION

En outre, ne pourra accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place dès la fin de cette saison

ESTRELLA VERSAILLES (531098) – VET D4 – (Manque 1 arbitre)
Amende 90€

SANCTIONS SPORTIVES Applicables à la saison 2019/2020

1ère ANNEE D'INFRACTION

MOINS 2 JOUEURS « MUTATION » pour la saison 2019/2020

CARRIERES GRESILLONS A.S. (518199) – SENIORS D1 – (Manque 2 arbitres) Amende 240€
COIGNIERES (530248) – SENIORS D3 – (Manque 1 arbitre) Amende 30€
DIX SEPT TOURNANTS (500827) – SENIORS D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 30€
MANTES U.S.C. (580767) – SENIORS D5 – (Manque 1 arbitre) Amende 30€
MESNIL LE ROI (528461) – SENIORS D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 30€
MEZIERES (545527) – SENIORS D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 30€
MONTESSON U.S. (527093) – SENIORS D1 – (Manque 1 arbitre) Amende 120€
OS TUGAS SARTROUVILLE (581463) CDM D1 – (Manque 1 arbitre) Amende 30€
RAMBOUILLET (500634) – SENIORS D2 – (Manque 2 arbitres) Amende 60€
SARTROUVILLE (542459) – SENIORS D1 – (Manque 1 arbitre) Amende 120€

2ème ANNEE D'INFRACTION

MOINS 4 JOUEURS « MUTATION » pour la saison 2019/2020

BENFICA ACHERES (528469) - CDM D1 - (Manque 1 arbitre) Amende 60€
BOIS D'ARCY (511721) - SENIORS D2 – (Manque 1 arbitre) Amende 60€
BONNIERES FRENEUSE - (590310) – SENIORS D3 – (Manque 1 arbitre) Amende 60€
BREVAL LONGNES (590152) – SENIORS D3 – (Manque 2 arbitres) Amende 120€
CARRIERES SUR SEINE (513864) – SENIORS D2 – (Manque 1 arbitre) Amende 60€
ISSOU (526550) SENIORS D5 – (Manque 1 arbitre) Amende 60€
VILLIERS LE MAHEU (533685) – CDM D1 – (Manque 1 arbitre) Amende 60€

3ème ANNEE D'INFRACTION

MOINS 6 JOUEURS « MUTATION » pour la saison 2019/2020
En outre, ne pourra accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place dès la fin de cette saison

GUERNOISE A.S. (541345) – SENIORS D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 90€
ST ARNOULT (517404) – SENIORS D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 90€

4ème ANNEE D'INFRACTION

MOINS 6 JOUEURS « MUTATION » pour la saison 2019/2020
En outre, ne pourra accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place dès la fin de cette saison

GUITRANCOURT A.S.F. (534521) – SENIORS D5 – (Manque 1 arbitre) Amende 120€

ARBITRES N'AYANT PAS RENOUELE LEUR LICENCE

ABAAYRISS ABDELLAH	500598 EPONE U.S.B.S
ALVES MAXIME	500650 VERSAILLES 78 F.C.
AZEVEDO ALLAN	517864 GARGENVILLE STADE
BAGAYOGO DIATTA	527759 F. C. DE MAGNANVILLE
BARBOSA SAM	525380 VILLEPREUX F.C
BASSALAS DOTES SUFFI	551386 E.S. LE PERRAY FOOTBALL
BELHADJ ADDA YACINE	549934 CONFLANS F.C.
BODZEN JORDY	500605 ST CYR A.F.C.
BOUZZIZ ERIC	508713 MARLY LE ROI U.S.
BRYSSENS ALVIN	528461 MESNIL LE ROI A.S.
CHRISTOPHE CHRISLANE	508864 TRAPPES E.S.
DAGNA MARIE PIERRE	522563 LE CHESNAY 78 F.C.
DETOURS FELIX	548796 BUC
DIOP GERARD	524536 PORCHEVILLE F.C.
DJAHAFI YASINE	549934 CONFLANS F.C.
DURMUS OZAN	508864 TRAPPES E.S.
DURMUS SERHAT	508864 TRAPPES E.S.
EL ZABAN NADIRE	527743 MONTIGNY LE BTX A.S.
ESSYAM REDWANE	537683 HARDRICOURT U.S
FILIP BENJAMIN	517864 GARGENVILLE STADE
FILIP VINCENT	517864 GARGENVILLE STADE
FORTIER BRUNO	530290 GUERVILLE ARNOUV. A.S.
GAZARD-POSSET HERMANN	527093 MONTESSON U.S.
HAMMADI JAOUAD	534673 VOISINS F.C.
JAKHJOUKH YASSIN	508864 TRAPPES E.S.
KACED MOHAMED	527743 MONTIGNY LE BTX A.S.
KINGUE THIERRY	520105 MESNIL ST DENIS A.S.L
MAIGA ALHASSANE HABIB	550641 LES MUREAUX O.F.C.
MARGERIN JORDAN	518355 ACHERES C.S.
MATHURIN GUERDY	522563 LE CHESNAY 78 F.C.
MBEMBA RANDY	517864 GARGENVILLE STADE
NEGHIZ ABDEL	509810 CELLOIS C.S.
OUKHABOU AHMED	550641 LES MUREAUX O.F.C.

PEREZ CRUZ AGUSTIN	550640 LAINVILLOIS F.C.
PIERRE SEBASTIEN	513128 NEAUPHLE-PONT 78 R.C.
RABORT GERARD	538192 FONTENAY ST PERE A.S.
SALLAMI BRAHIM	517864 GARGENVILLE STADE
SAUVANET JEAN MARC	518199 CARRIERES GRE. A.S.
SINHINGBE KEVIN	518241 ROSNY S/SEINE C.S.M.
SY HAMATH	544913 MANTOIS 78 F.C.
THEZENAS MATHIEU	500650 VERSAILLES 78 F.C.
THOMAR ALEXIS	517863 VAUXOISE E.S.
YAHIATENE MOHMED	508864 TRAPPES E.S.
ZAROUAL FAWZY	519963 AUBERGENVILLE F.C.

ETUDE DES COURRIELS DES CLUBS ET DES ARBITRES

Réponse au club de **Versailles Jussieu** suite à son courriel en date du 09/01/2019 concernant le déménagement de **Monsieur VELMIR Sébastien arbitre (2127540857)**.

La commission confirme que bien que **Monsieur VELMIR Sébastien** soit maintenant domicilié à Pantin, il **couvrira le club de Versailles Jussieu tant qu'il n'aura pas demandé une licence pour un autre club**,

Pris note du courriel du club de **Bailly Noisy** concernant Monsieur **Souhail KHACHAM**. La Commission demande à **Monsieur KHACHAM Souhail arbitre formé lors de la session 2** de bien vouloir confirmer son souhait de **représenter le club de Bailly Noisy pour la saison 2019/2020**.

CONDOLÉANCES

C'est avec une profonde émotion que nous venons d'apprendre le décès de :

Monsieur Jack BLOUIN
Dirigeant de Magnanville

Le Président Jean-Pierre MEURILLON, le Comité de Direction du District, les Membres des Commissions, le Personnel Administratif, présentent à sa famille et ses proches leurs très sincères condoléances.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 26/02/19

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts
D1			D3A			D4B			D5C			D6C		
MANTOIS 78 FC	14,0	6	MAGNANVILLE F.C.	16,0	6	TRAPPES E.S.	17,0	6	HOUDANAISE REGION FC	5,0	6	RAMBOUILLET YVELINES	1,4	6
PLAISIROIS F.O.	19,0	6	LIMAY ALJ	25,0	6	CROISSY U.S.	14,0	6	MAGNY 78 F.C.	23,0	6	DIX SEPT TOURNANTS	1,5	6
MARLY LE ROI U.S.	14,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M.	17,0	6	ST ARNOULT F.C.	23,0	6	COIGNIERES F.C.	12,1	6	DIX SEPT TOURNANTS	1,5	6
CHESNAY 78 F.C. LE	33,0	3	PECQ US LE	24,1	6	ST CYR AFC	18,0	6	ELANCOURT O.S.C.	17,0	6	PERRAY FOOT. ES	fft	fft
GUYANCOURT ES	26,0	6	MUREAUX O.F.C. LES	30,4	3	MESNIL LE ROI A.S.	15,0	6	VIROFLAY U.S.M.	25,1	6	ABLIS FC SUD 78	7,3	6
HOUILLES A.C.	15,0	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C.	14,7	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M	16,0	6	ST ARNOULT F.C.	15,4	6	BUC FOOT AO	11,0	6
HARDRICOURT US	20,0	6	HOUILLES S.O.	17,0	6	VELIZY ASC	22,0	6	BOIS D'ARCY A.S.	28,0	6	MESNIL ST DENIS ASL	4,4	6
SARTROUVILLE F.C.	23,0	6	CHANTELOUP LES V. US	21,0	6	YVELINES U.S.	9,0	6	MONTIGNY LE BX AS	22,0	6	FONTENAY LE FLEURY	6	6
GARGENVILLE STADE	30,0	3	PORCHEVILLE FC	26,0	6	BAILLY NOISY SFC	19,0	6	NEAUPHLE-PONT.	25,0	6	MAGNY 78 F.C.	6	6
MONTESSON U.S.	24,0	6	VILLENES ORGEVAL	22,0	6	BUC FOOT AO	23,0	6	YVELINES U.S.	28,3	6			
CARRIERES GRESILLONS	13,0	6	BREVAL LONGNES F.C.	14,0	6	DIX SEPT TOURNANTS	20,0	6	ABLIS FC SUD 78	34,6	3			
MAUREPAS AS	27,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C.	21,0	6	FONTENAY LE FLEURY	17,0	6	JOUY EN JOSAS U.S.		6			
D2A			D3B			D5A			D6A					
BAILLY NOISY SFC	20,0	6	VALLEE 78 F.C.	18,0	6	JUZIERS F.C.	fft	fft	GUERNOISE AS	fft	fft			
CONFLANS F.C.	28,0	6	VILLEPREUX F.C.	17,0	6	MAULOISE U.S.	22,0	6	MEZIERES A.J.		6			
VERSAILLES 78 FC	21,0	6	CHATOU AS	17,0	6	EPONE USBS	12,2	6	VERNOLITAIN STADE	5,5	6			
CLAYES SS/BOIS U.S.M	23,0	6	CHAMBOURCY ASM	15,0	6	GUITRANCOURT ASF	13,2	6	TRIEL AC	23,8	6			
MONTIGNY LE BX AS	27,0	6	ELANCOURT O.S.C.	18,0	6	MANTES OLYMPIQUE	fft	fft	PORCHEVILLE FC	7,3	6			
TRAPPES E.S.	20,0	6	MAUREPAS AS	34,0	3	GUERVILLE ARNOUVILLE	3,9	6	JUZIERS F.C.	fft	fft			
GUYANCOURT ES	24,0	6	COIGNIERES F.C.	19,0	6	VERNOLITAIN STADE	17,1	6	FONTENAY ST PERE AS		6			
JOUY EN JOSAS U.S.	7,0	6	MONTIGNY LE BX AS	20,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C.	18,1	6	ECQUEVILLY EFCE		6			
RAMBOUILLET YVELINES	17,0	6	PLAISIROIS F.O.	24,0	6	VAUXOISE ES	15,5	6	MANTES LA VILLE FC		6			
BOIS D'ARCY A.S.	26,0	6	VOISINS F.C.	25,0	6	VILLENES ORGEVAL	14,7	6	MANTES OLYMPIQUE		6			
NEAUPHLE-PONT.	15,0	6	MARLY LE ROI U.S.	19,0	6	ISSOU AS	16,8	6						
AUBERGENVILLE F.C	15,0	6	POISSY AS	15,0	6	MANTES U.S.C.	31,1	3						
D2B			D4A			D5B			D6B					
BOUGIVAL FOOT	12,0	6	CONFLANS F.C.	30,1	3	BOUGIVAL FOOT	46,4	1	BEYNES F.C.	18,3	6			
CARRIERES S/SEINE US	11,0	6	VERNEUIL S/SEINE US	19,8	6	HOUILLES S.O.	20,7	6	FEUCHEROLLES USA	1,2	6			
CHANTELOUP LES V. US	30,0	3	MAISONS-LAFFITTE F.C	9,9	6	SARTROUVILLE F.C.	fft	fft			6			
HARDRICOURT US	18,0	6	BREVAL LONGNES F.C.	19,7	6	HOUILLES A.C.	17,1	6	MAURECOURT F.C.	3,7	6			
MAULOISE U.S.	23,0	6	MAGNANVILLE F.C.	24,2	6	VILLEPREUX F.C.	45,2	1	CHAMBOURCY ASM	6,1	6			
CHESNAY 78 F.C. LE	31,0	3	SARTROUVILLE F.C.	18,7	6	CROISSY U.S.	30,6	3	ST GERMAIN EN LAYE F.C.	2,6	6			
EPONE USBS	28,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M.	5,5	6	CHATOU AS	14,7	6	CHESNAY 78 F.C. LE	1,2	6			
VERNEUIL S/SEINE US	38,0	3	GUERNOISE AS	fft	fft	ACHERES C.S.	fft	fft	LOUVECIENNES A.S.		6			
VOISINS F.C.	13,0	6	TRIEL AC	19,8	6	MONTESON U.S.	46,4	1	ANDRESY F.C.		6			
HOUDANAISE REGION FC	16,0	6	ANDRESY F.C.	24,2	6	CARRIERES S/SEINE US	12,2	6	MAISONS-LAFFITTE F.C		6			
VALLEE 78 F.C.	28,0	6	GARGENVILLE STADE	18,7	6	VERSAILLES JUSSIEU A.S.	35,4	3	MESNIL LE ROI A.S.		6			
VELIZY ASC	23,0	6	MEZIERES A.J.	13,2	6	CARRIERES GRESILLONS	24,4	6						

Pts = Points de bonus ou de pénalité au classement